Contribution n°125 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 octobre 2026 à 17h23

Monsieur le commissaire enqueteur, le projet éolien d'Habloville se situe sur une zone favorable au développement de l'éolien en Normandie.

https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-cartes-des-zones-favorables-au-developpement-a5374.html

L'objectif de la Région Normandie pour le développement de l'éolien terrestre à l'horizon 2030 est fixé par son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :

Capacité cible : Atteindre une puissance installée d'environ 1 325 MW en éolien terrestre d'ici 2030.

Volume supplémentaire requis : Cela représente l'ajout de 1 100 MW à 1 325 MW de puissance par rapport au moment de l'adoption du plan.

Le projet éolien d'Habloville va permettre de répondre à cet objectif.